

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 19 janvier 2021

Conseil de surveillance du 19 janvier 2021

Le conseil de surveillance a autorisé la Société du Grand Paris à émettre, en 2021, un montant maximum de 10 milliards d'euros d'obligations vertes supplémentaires. La Société du Grand Paris prolonge ainsi la mise en œuvre de sa politique, confirmée en avril 2020, visant à sécuriser le financement du projet dans un contexte de taux historiquement bas.

Fin 2021, la Société du Grand Paris sera ainsi, en fonction de l'évolution des conditions de marché, en situation d'avoir sécurisé 80 % du financement du Grand Paris Express environ : l'ensemble des dépenses prévisionnelles de la Société du Grand Paris à horizon 2027 seront donc potentiellement couvertes. L'objectif de cette stratégie est de protéger le financement du Grand Paris Express d'éventuelles augmentations des taux ou de l'hypothèse d'une diminution de liquidités disponibles sur les marchés.

« En consolidant et en sécurisant le financement du Grand Paris Express, la Société du Grand Paris met en œuvre la méthode de financement classique des sociétés de projet privées qui consiste à emprunter autant que possible dès lors que les conditions financières sont optimales. La décision du Conseil de Surveillance, grâce au succès rencontré par les émissions obligataires vertes de la Société du Grand Paris, permet ainsi de sécuriser le financement, et donc la réalisation du projet. »

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

« Le succès de la stratégie de financement du Grand Paris Express que nous conduisons grâce au programme d'émissions obligataires vertes de la Société du Grand Paris confirme la pertinence du modèle de l'entreprise en tant que société de projet dédiée à la réalisation du Grand Paris Express. La fiscalité allouée à la Société du Grand Paris conjuguée à sa capacité à lever de la dette permettent de réaliser le nouveau métro dans un délai record d'une quinzaine d'années au total. Dans un schéma classique de financement sur crédits budgétaires, il aurait fallu 50 ans de plus pour mettre en service le réseau. »

Olivier Klein, président du conseil de surveillance

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :

Thomas Hantz – thomas.hantz@societedugrandparis.fr – 06 88 28 31 63